



Déclaration de perte ou de vol de plaques et/ou permis de circulation

La perte du permis de conduire est à signaler via le formulaire de demande de modification ou de remplacement du permis de conduire

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :
Adresse : NPA, Localité :
Date naissance : ☎ : Email :

informe le Service de la circulation routière et de la navigation de la/du

<input type="checkbox"/> perte	<input type="checkbox"/> vol (un rapport de police suisse doit impérativement être joint à la présente déclaration.)	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser ci-dessous)
---------------------------------------	--	--

du permis de circulation (carte grise) du véhicule Marque et type : VS
⇒ Une copie d'une pièce d'identité valable est à joindre à cette déclaration

du permis de navigation (carte grise) du bateau Marque et type : VS
⇒ Une copie d'une pièce d'identité valable est à joindre à cette déclaration

du jeu de plaques voiture (avant et arrière) ou **de la plaque moto, remorque, véhicule agricole unique**
VS
⇒ Les plaques sont signalées au RIPOL (Registre informatisé de police) à la date de l'annonce de la perte ou du vol (auprès de la police en Suisse).
Le rapport de police doit être joint et une nouvelle immatriculation doit avoir lieu en complétant le formulaire de demande d'immatriculation

d'une plaque d'un jeu voiture **avant** ou **arrière** VS
⇒ A l'annonce de la **perte** de la plaque avant ou arrière d'un jeu de plaques, la plaque est commandée et envoyée par la poste dans les 10 jours (sauf si une perte de ce numéro a déjà eu lieu dans les 2 ans). **⚠ Cette annonce de perte d'une plaque ne peut être utilisée pour bénéficier d'une deuxième plaque (p.ex. pour porte-vélos).** Prière de cocher le format de la plaque arrière à commander :
 30x16 (carré) 50x11 (allongé)
⇒ A l'annonce d'un vol, les plaques sont signalées au RIPOL (Registre informatisé de police) à la date de l'annonce auprès de la police en Suisse.
La plaque existante doit être retournée avec le rapport de police et une nouvelle immatriculation doit avoir lieu en complétant le formulaire de demande d'immatriculation

d'une plaque bateau VS autocollant seulement l'écusson autocollant
 du jeu de plaques bateau VS autocollant seulement les écussons autocollants
⇒ A l'annonce de la perte des autocollants ou des écussons, ceux-ci sont envoyés par la poste dans les 7 jours.

du véhicule Marque et type : VS
⇒ Le véhicule et les plaques sont signalés au RIPOL (Registre informatisé de police) à la date de l'annonce du vol (auprès de la police en Suisse).
Le rapport de police doit être joint à cette déclaration.

La présente déclaration implique mon obligation de restituer au Service de la circulation routière et de la navigation les permis ou plaques perdus au cas où je les retrouverais, faute de quoi je serai passible des peines prévues par l'article 97, chiffre 1 de la loi fédérale sur la circulation routière.

Le (la) soussigné(e) atteste que les informations ci-dessus sont conformes à la vérité.

Date :

Signature